

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

-----

**2018 DDCT 139** Subventions (55.000 euros) et conventions avec 9 associations et une entreprise au titre de l'appel à projets Ateliers Citoyens de Paris

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 9 associations et une entreprise pour leurs actions visant à favoriser la citoyenneté active des Parisiens pour un montant total de 55.000 euros ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.830 euros est attribuée à l'association Astérya (183294), 44 boulevard Barbès 75018 Paris, pour ses ateliers « S'inspirer & se lancer : les initiatives de quartier facilement répliquables ». (2018\_07643).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association La Cloche (185253), 8 rue du Général Renault 75011 Paris, en vue de l'attribution d'une subvention d'un montant de 2.000 euros, pour son projet d'Ateliers Citoyens « Agir auprès des personnes sans domicile » (2018\_07544).

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (31222), 7-9 rue Agrippa d'Aubigné 75004 Paris, en vue de l'attribution d'une subvention d'un montant de 8.000 euros, pour son projet « Petites leçons de Ville en famille » (2018\_07740).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association La Cour des Contes (182436), 76 rue Blanche 75009 Paris, pour son projet de « Balades contées pour découvrir Paris autrement » (2018\_07794).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'organisme Le Drenche (188889), 38 rue de Lourmel 75015 Paris, pour ses ateliers « Débathon ». (2018\_08059).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1.850 euros est attribuée à l'association Eat & Meet Bus (188250), 8 rue Paul Bert 75011 Paris, pour ses ateliers « Foyers, mettons l'accent sur l'accueil». (2018\_07741).

Article 7 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'Association de Soutien au Pacte Civique (145281), 250 bis boulevard Saint Germain 75007 Paris, pour ses « Ateliers Citoyens sur l'éthique du débat». (2018\_07771).

Article 8 : Une subvention d'un montant de 2.120 euros est attribuée à l'association Promenades urbaines (55561), 112 rue Lamark, 75018 Paris, pour ses ateliers « Promenades Urbaines en Familles - Aimer son square et le dire». (2018\_07728).

Article 9 : Une subvention d'un montant de 7.700 euros est attribuée à l'association Saisir (187699), 13 rue Albert 75013 Paris, pour son projet d' « Appropriation des enjeux d'actualité par le plus grand nombre ». (2018\_07735).

Article 10 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Voxe (139461), 10 rue de La Pompe, 75116 Paris, en vue de l'attribution d'une subvention d'un montant de 18.000 euros, pour son projet « Les Ateliers Citoyens de Voxe » (2018\_07748).

La dépense correspondante soit 55.000 sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2018, au chapitre 65, article 6574, rubrique 024, destination 02400020, provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la participation citoyenne.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**